

Chapitre 1

Comprendre le bilan

«Bilan : document qui interdit de se raconter des histoires un mois sur douze.»

Ph. BOUVARD

La comptabilité, fondement du système de gestion

Les premières transactions commerciales se sont déroulées dans un contexte d'économie de troc, c'est-à-dire un système d'échanges d'un bien ou d'un service contre un autre. Ces échanges étaient le plus souvent simultanés et excluaient toute notion de «monnaie». Puis, pour faciliter le développement du commerce et son extension géographique, la monnaie est apparue. Ce fut le début d'une formalisation des transactions dont on retrouve des traces dans les civilisations romaine et égyptienne avec la naissance de la «pré-comptabilité».

Généralités

La comptabilité sert à constater les opérations liées au fonctionnement de l'entreprise : il s'agit d'une **technique quantitative qui, à l'aide d'un langage homogène, enregistre les événements reflétant l'activité**

de l'entreprise. Cette «traduction de l'activité» permet d'atteindre quatre objectifs :

- **établir le patrimoine de l'entreprise**, en dressant la liste des biens et des dettes de l'entreprise;
- **déterminer le résultat** de l'activité;
- **conserver la mémoire** des opérations réalisées;
- **permettre le contrôle**, que ce soit sous l'angle intérêt ou sous l'angle légalité des opérations.

La comptabilité dite «*générale*» traite toutes les transactions avec les partenaires extérieurs à l'entreprise comme les clients, les fournisseurs, les banquiers, les salariés, etc. Cette comptabilité est obligatoire.

La comptabilité en partie double

Elle est apparue à Gènes vers 1340 avant de se généraliser sous l'impulsion de trois facteurs :

- la découverte de l'imprimerie;
- le développement du paiement différé (le crédit);
- les travaux de Luca Pacioli, qui fondent les principes de la comptabilité en partie double.

Le principe de la comptabilité en partie double est simple : **il ne peut y avoir d'emploi sans ressource**. Par exemple, si vous achetez une voiture (emploi d'une ressource) avec l'argent disponible sur votre compte en banque (origine de la ressource), chaque opération est enregistrée dans deux comptes, dont l'un est débité et l'autre est crédité d'un montant identique.

Bon nombre de transactions peuvent être décomposées en **flux physiques** (livraison de la voiture) et **flux financiers** (paiement de la voiture) : le décalage entre les deux flux est parfaitement appréhendé par la comptabilité en partie double (voir exemple ci-après).

Afin que l'ensemble des transactions soit traité de la même manière, des conventions universelles et arbitraires ont été fixées.

Conventions universelles et arbitraires

Les comptes de charges (achats) augmentent au débit et diminuent au crédit : achats de marchandises / paiement des salaires	Constituent les comptes de résultat
Les comptes de produits (ventes) augmentent au crédit et diminuent au débit	
Les comptes d'actif (biens) augmentent au débit et diminuent au crédit : machines / stocks / créances clients / argent en banque	Constituent les comptes de bilan
Les comptes de passif (dettes) augmentent au crédit et diminuent au débit : argent des emprunts / dettes fournisseurs / bénéfice (dû aux actionnaires)	

Les **montants de sens opposé** doivent être **égaux** : on doit trouver la contrepartie du débit ou du crédit de toute opération dans un autre compte, pour le même montant.

La comptabilité en partie double

Le 1^{er} septembre 2003, l'entreprise Telébella vend à M. Martin trois postes de télévision d'une valeur unitaire de 1 000 euros en lui accordant un crédit gratuit de 3 mois. L'enregistrement comptable de la transaction (hors TVA) se fait comme suit dans les comptes de la société Telébella.

01/09/2003

	Ventes (compte de produits)		
Flux physique	Débit	Crédit	Constatation de la vente
		3000	
	Client Martin (compte d'actif)		
	Débit	Crédit	Constatation de la créance sur M. Martin au moment de la livraison des postes.
	3000		

01/12/2003

		Client Martin (compte d'actif)		
Flux financier	Débit	Crédit		
			3000	Annulation de la créance sur M. Martin au moment où il règle effectivement sa dette.
		Banque (compte de produits)		
	Débit	Crédit		
	3000			Paieement de M. Martin encaissé dans les comptes de Telébella.

On vérifie qu'il y a égalité entre les sommes inscrites au débit et celles inscrites au crédit.

S'amuser avec les écritures comptables

Quelques enregistrements de transactions

Transaction 1

Le 1^{er} janvier 2004, M^{me} Laurent décide de créer une entreprise de fabrication de jouets, la société Joubien. Rassemblant ses économies, elle dispose d'un capital de 50000 euros, qu'elle verse sur le compte bancaire de l'entreprise Joubien. Quelle écriture comptable va-t-elle passer dans les comptes de sa société?

Le compte en banque de l'entreprise va augmenter de 50000 euros : les biens qu'elle possède et son patrimoine vont effectivement augmenter de cette somme.

Toute augmentation de l'actif s'inscrit au débit

Banque (actif)	
Débit	Crédit
50000	

Parallèlement, l'entreprise a contracté une dette envers M^{me} Laurent. Elle doit donc inscrire au passif la somme qu'elle doit à M^{me} Laurent.

Toute augmentation du passif s'inscrit au crédit

Capital (passif)	
Débit	Crédit
	50000

Transaction 2

Le 15 janvier 2004, l'entreprise Joubien doit acheter une machine d'une valeur de 5000 euros, chez un fournisseur qu'elle règlera le 15 février. Quelle écriture comptable l'entreprise doit-elle passer dans ses comptes? Le 15 janvier, la machine est livrée. Le patrimoine de l'entreprise augmente, donc son actif augmente. Parallèlement, l'entreprise doit de l'argent au fournisseur, ses dettes augmentent, son passif également. M^{me} Laurent constate donc simultanément :

- une augmentation des biens possédés par son entreprise (actif);
- une augmentation des montants dus par l'entreprise au fournisseur (passif).

Machines (actif)	
Débit	Crédit
5000	

Fournisseurs (passif)	
Débit	Crédit
	5000

Le 15 février, l'entreprise Joubien règle sa dette au fournisseur sous forme d'un chèque bancaire de 5000 euros :

- le patrimoine de l'entreprise baisse, mais ses dettes aussi;
- il n'y a pas d'impact sur le résultat.

Banque (actif)		Fournisseur (passif)	
Débit	Crédit	Débit	Crédit
Solde au 15/01/04	50000	Solde au 15/01/04	5000
	5000	← Chèque bancaire →	5000
Solde au 15/02/04	45000	Solde au 15/02/04	Compte soldé

Quelques opérations en guise de révision!

Achat d'une machine et règlement par chèque bancaire

Machines (actif)		Banque (actif)	
Débit	Crédit	Débit	Crédit

Remboursement d'une dette par chèque bancaire

Emprunt (passif)		Banque (actif)	
Débit	Crédit	Débit	Crédit

Vente à crédit à des clients

Clients (actif)		Ventes (produits)	
Débit	Crédit	Débit	Crédit

Vente au comptant à des clients

Banque (actif)		Ventes (produits)		Clients (actif)	
Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit

En résumé

Il suffit donc de se poser les questions suivantes avant d'enregistrer une écriture comptable :

- quels sont les comptes à mouvementer?
- est-ce que ce sont des comptes d'actif, de passif, de charges ou de produits et comment évoluent-ils?
- y a-t-il bien égalité entre les sommes inscrites aux crédits et aux débits des différents comptes?

Les documents comptables

Les écritures comptables sont enregistrées dans des documents successifs :

- le **journal** qui enregistre les opérations dans un ordre chronologique (voir tableau ci-dessous);
- le **grand livre** qui rassemble les comptes et calcule périodiquement un solde par compte, par client et par fournisseur;
- la **balance** qui fait apparaître, pour chaque compte, le total des mouvements débiteurs et créditeurs ainsi que les soldes débiteurs ou créditeurs; elle permet de s'assurer de l'égalité débit = crédit;
- le **compte de résultat et le bilan** qui reprennent les soldes de chaque compte à la fin d'une période donnée (mois, trimestre, année). Le résultat de l'entreprise, déterminé par la différence entre produits et charges, représente la contribution de l'activité de la période à l'enrichissement de l'entreprise, dans le cas d'un bénéfice, ou à son appauvrissement, dans le cas d'une perte. La fixation du résultat définitif et l'arrêt du bilan ont lieu à la fin d'une période appelée «exercice», dont la durée est généralement fixée à douze mois. L'exercice n'est pas tenu de coïncider avec l'année civile et certaines entreprises préfèrent l'adapter à la saisonnalité de leur activité.

Journal des achats

Date	Libellé	Compte	Débit	Crédit	
05/10	Achats de matériel Fabel	601	1000		Compte de charges
05/10	Compte du fournisseur Fabel	401		1000	Compte de tiers (passif)
07/10	Paiement au fournisseur Terlux	401	1500		Compte de tiers (passif)
07/10	Chèque bancaire à Terlux	512		1500	Compte de banque (actif)

Lorsque les opérations sont très nombreuses, ou qu'il y a nécessité de décentraliser les informations, il est plus aisé de créer des journaux auxiliaires :

- journal des achats (factures reçues);
- journal des ventes (factures émises);
- journal de trésorerie (banque, caisse, effets à payer, etc.);
- journal des opérations diverses.

Ces journaux auxiliaires sont ensuite déversés et résumés dans un journal centralisateur.

Le *Code de Commerce* fixe trois obligations pour toute entreprise :

- **l'enregistrement comptable** de tous les mouvements affectant le patrimoine de l'entreprise;
- **l'établissement et la publication de trois documents*** indissociables (bilan, compte de résultat, annexe explicitant les comptes et leur contenu);
- **la réalisation d'un inventaire annuel** pour contrôler l'existence des éléments d'actif.

*Les obligations de présentation varient en fonction de la taille de l'entreprise : **système simplifié** (pour les petites entreprises), **système de base** (le plus fréquent, pour les entreprises moyennes et grandes entreprises) et **système développé** (comportant des éléments facultatifs destinés à donner une vue plus complète de la gestion de l'entreprise). Les documents obligatoires constituent les **comptes annuels de l'entreprise**. Celle-ci doit les déposer au greffe du Tribunal de commerce ou de grande instance dans le mois qui suit l'approbation des comptes. Ces documents sont publics et accessibles aux tiers, actionnaires, banquiers, salariés, etc. Mais la faible amende (1 500 euros) imposée en cas de non-dépôt des comptes permet hélas facilement aux entreprises d'échapper à cette obligation de transparence!

Les principes comptables

La comptabilité est donc une technique d'enregistrement, qui demande, au préalable, la fixation d'un ensemble de règles, de normes et de principes homogènes. C'est la seule manière d'obtenir des informations fiables, sincères, comparables dans le temps et dans l'espace.

En France, les entreprises industrielles et commerciales doivent tenir leur comptabilité générale et présenter leurs comptes, selon des règles fixées par le Plan Comptable Général (PCG) et le *Code de Commerce*. Nous présentons ci-après les grands principes comptables qui permettent de comprendre l'esprit dans lequel les comptes doivent être établis :

- le principe de **continuité de l'exploitation**, selon lequel l'actif de l'entreprise est toujours évalué, dans une perspective de continuité de l'entreprise et non en intégrant l'éventualité d'une liquidation;
- le principe de **maintien du bilan d'ouverture** signifie que le bilan d'ouverture d'un exercice doit correspondre au bilan de clôture de l'exercice précédent; les changements de méthode comptable et les éventuelles erreurs devront alors être imputés sur le bilan d'ouverture;
- le principe de **indépendance des exercices** consiste à rattacher à chaque exercice les charges et les produits qui le concernent effectivement, et ceux-là seulement;
- le principe de **évaluation au coût historique**; les actifs sont enregistrés à leur valeur au moment de l'acquisition;
- le principe du **nominalisme** découle du précédent; il considère l'unité monétaire comme stable, que ce soit pour les acquisitions ou pour les dettes;
- le principe de **prudence**. Cela signifie qu'un produit ne doit être enregistré que s'il est réalisé, alors qu'une charge doit être comptabilisée dès que sa réalisation est probable, voire éventuelle. Par exemple, les moins-values potentielles sur un portefeuille de titres possédé par une entreprise sont prises en compte, alors que les plus-values potentielles ne le sont pas avant d'être effectives;
- le principe de **non-compensation**; aucune compensation ne peut être effectuée entre postes d'actif et de passif ou entre charges et produits;
- le principe de **permanence des méthodes**; sauf exception, la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation doivent être identiques d'un exercice à l'autre;
- le principe de **bonne information**; le Plan Comptable Général précise que l'information communiquée doit être «sincère, adéquate, loyale, claire, précise et complète»;

- le principe d'**importance relative**; toute information considérée comme matérielle doit être présentée explicitement dans les états financiers;
- le principe de la **prééminence de la réalité sur l'apparence**. Ce concept, issu de la comptabilité anglo-saxonne (*substance over form*), cherche à exprimer que les règles comptables de l'entreprise doivent tendre à traduire une réalité économique plutôt qu'une forme juridique. C'est la notion *true and fair view* caractéristique des comptes anglo-saxons.

Certaines de ces règles sont propres à la comptabilité française : elles peuvent être différentes dans la comptabilité anglo-saxonne, par exemple. Celle-ci va mettre davantage l'accent sur le rôle des actionnaires en favorisant une information financière répondant à leurs besoins et va également inciter à une information plus transparente, notamment par l'inscription d'éléments hors bilan.

Le bilan, photographie de la richesse actuelle de l'entreprise

Que représente le bilan ?

L'activité économique d'une entreprise suppose qu'elle ait des moyens et qu'elle les utilise pour produire et vendre des biens ou des services à des clients. La différence entre les produits (recettes procurées par les ventes) et les charges (dépenses à engager pour se donner les moyens de produire et de vendre) constitue le **résultat de l'entreprise**.

Les moyens nécessaires à l'entreprise pour produire dépendent de la nature de son activité : une compagnie aérienne a besoin de matériel important, d'infrastructures lourdes, alors qu'une entreprise purement commerciale, sans activité de transformation, a des besoins moins importants (entrepôts, magasins, ...). Enfin, une société de services ou un cabinet de consulting peuvent fonctionner avec peu de moyens matériels (bureaux, ordinateurs, ...).

Le passif

Pour acquérir ces moyens, l'entreprise doit avoir des **ressources**; elle doit trouver des financements pour se procurer les outils nécessaires à son activité. Ces ressources peuvent être de trois natures :

- les fonds apportés par le créateur de l'entreprise, ses associés ou les actionnaires. Ces sommes sont normalement laissées de façon permanente dans l'entreprise : elles lui appartiennent en propre, d'où le nom de «**capitaux propres**»;
- les montants dégagés par l'activité de l'entreprise, c'est-à-dire le **résultat bénéficiaire** créé lors de l'exercice précédent;
- les montants avancés par les partenaires de l'entreprise (banquiers, fournisseurs, ...). À la différence des capitaux propres, ces montants sont prêtés de manière temporaire par des créanciers extérieurs : ce sont les **dettes** qu'il faudra rembourser à terme.

L'ensemble de ces ressources constitue le **passif** de l'entreprise; il indique l'origine des fonds qu'elle utilise. Dans le langage courant, il est égal à «tout ce que l'entreprise doit».

L'actif

Ces ressources vont être employées et l'on distingue deux emplois principaux :

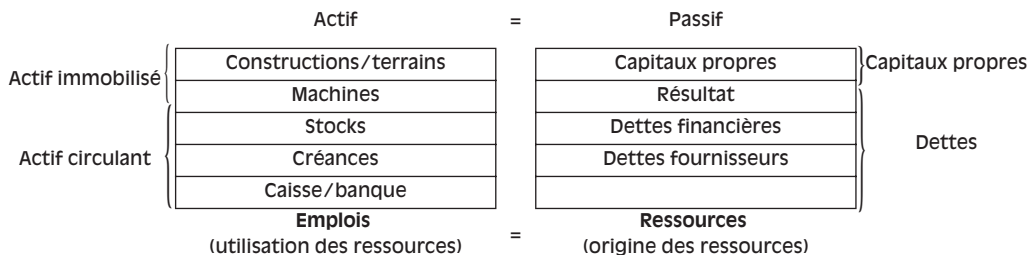
- les utilisations ou **emplois permanents** (immeubles, machines, brevets). On les regroupe sous l'expression d'«**actif immobilisé**»;
- les **emplois temporaires** (stocks, créances, caisse). C'est l'**actif circulant**.

L'emploi des ressources de l'entreprise, appelé «actif», indique comment sont utilisés les fonds recensés au passif. Dans le langage courant, il est égal à «tout ce que l'entreprise possède».

Le bilan

Le bilan est la représentation des emplois et ressources de l'entreprise. Il décrit son patrimoine à un moment donné, le dernier jour de l'exercice. Il est possible de le représenter sous une forme simplifiée.

Bilan simplifié



Le bilan selon le Plan Comptable Général

Système de base : bilan

ACTIF		Exercice N			Exercice N - 1
		Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé				
	Immobilisations incorporelles :				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles :				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Autres				
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
Total I	X	X	X	X	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :				
	Mat. prem. et autres approvisionnements				
	En-cours de production (biens et services)				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes sur commandes				
	Créances (3) :				
	Créances Clients et Comptes rattachés				
	Autres				
	Capital souscrit – appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités					
Charges constatées d'avance (3)					
Total II	X	X	X	X	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III) ...			X	X	
Primes de remboursement des emprunts (IV) ..			X	X	
Écarts de conversion Actif (V)			X	X	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	X	X	X	X	
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont à moins d'un an					
(3) Dont à plus d'un an					

.../...

PASSIF		(Avant répartition)	
		Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital (dont versé...)		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écart d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserves légales		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres		
	Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total I	X	X	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Autres		
Total I bis	X	X	
PROVISIONS pour risques et charges	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total II	X	X
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
	Total III	X	X
	Écarts de conversion Passif (IV)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + Ibis + II + III + IV)	X	X
(1) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) Dont emprunts participatifs			

L'actif, emploi des ressources

Comme précédemment indiqué, l'actif présente la liste des emplois que fait l'entreprise des capitaux mis à sa disposition. Par convention, l'actif est présenté à gauche dans le bilan et se décompose en trois grandes masses :

- l'**actif immobilisé**, reprenant les éléments restant durablement dans l'entreprise;
- l'**actif circulant**, lié au cycle d'exploitation;
- les **comptes de régularisation** : utilisés pour les ajustements.

L'actif immobilisé

La définition en est donnée par le Plan Comptable Général : «*éléments corporels et incorporels destinés à servir de façon durable à l'activité de l'entreprise*» (PCG, p. I.32). Autrement dit, ces éléments ne vont pas être totalement consommés lors de leur première utilisation.

Le capital souscrit non appelé

Ce poste traduit l'engagement des actionnaires à verser des fonds. Il s'agit d'une créance de l'entreprise sur ses actionnaires, créance exigible à tout moment sur simple décision du Conseil d'administration.

Les immobilisations incorporelles

Elles peuvent être définies par défaut, puisque ce sont des immobilisations qui ne sont ni physiques, ni financières. On peut distinguer plusieurs éléments.

Les frais d'établissement

Ils correspondent aux «*dépenses engagées à l'occasion d'opérations qui conditionnent l'existence ou le développement de l'entreprise mais dont le montant ne peut être rapporté à des productions de biens et de services déterminés*» (Décret comptable, art. 19).

Ils comprennent :

- les frais de constitution (droits d'enregistrement sur les apports, honoraires, frais provenant des formalités légales lors de la création d'une société);
- les frais de premier établissement (frais de prospection et de publicité);
- les frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses (fusions, scissions, transformations, introductions en bourse).

Ces frais peuvent être **passés en charge l'année de leur engagement** ou **amortis dans un délai maximal de 5 ans** (voir amortissements, p. 28). Tant que ces frais ne sont pas complètement amortis, l'entreprise ne peut pas procéder à la distribution de dividendes.

Les frais de recherche et développement

En vertu de l'application du principe de prudence (voir p. 11), l'entreprise doit enregistrer, dans les charges de l'exercice, les dépenses de recherche ou de développement de nouveaux produits. Cette obligation est notamment vérifiée pour les travaux de recherche fondamentale, dont les résultats présentent un caractère aléatoire important.

Mais le Plan Comptable Général admet, à titre exceptionnel, que soient inscrits à l'actif du bilan des frais de développement et de recherche appliquée, à deux conditions :

- les projets de recherche doivent être individualisés et leurs coûts bien identifiés;
- les projets doivent avoir de sérieuses chances de réussite commerciale, c'est-à-dire qu'ils doivent pouvoir générer des profits futurs. On mesure bien la difficulté à apprécier cet aspect!

De plus, les nouvelles normes comptables IAS, plus restrictives que le PCG, ajoutent aux deux conditions précédentes :

- la faisabilité technique des projets;
- l'existence d'un marché potentiel;
- l'existence de ressources suffisantes pour finaliser le projet.

Ces frais peuvent également être **amortis dans un délai maximal de 5 ans**. La distribution de dividendes est également interdite tant que les comptes n'ont pas été apurés.

Les concessions, brevets, licences, marques et autres droits

Ces éléments permettent d'identifier et de protéger juridiquement leurs utilisateurs. L'ensemble des brevets, marques et autres droits achetés par l'entreprise est comptabilisé au coût d'acquisition. Pour ceux développés en interne, l'entreprise peut décider de passer leurs coûts de développement en charges. Dans ce cas, ils ne sont pas inscrits au bilan, alors que leur valeur patrimoniale peut être très significative, mais la totalité de leurs coûts est imputée sur l'année en cours, dans le compte de résultat.

Cela peut conduire à des situations paradoxales : une entreprise en bonne santé préfère passer la totalité des coûts de développement d'un nouveau brevet en charges pour réduire les impôts de l'année. Ne passant rien en immobilisations incorporelles, elle minore son patrimoine, donc sa valeur. A contrario, une entreprise développant le même brevet mais avec une situation financière plus tendue préfère immobiliser ce brevet et augmenter son patrimoine et sa valeur!

Nous reviendrons plus tard sur les précautions à prendre dans l'analyse des bilans.

Le fonds commercial

Les éléments du fonds de commerce sont le droit au bail, la clientèle, le nom commercial, l'emplacement et l'enseigne. Ils figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. S'ils ont été créés par l'entreprise et non achetés, ils ne sont pas inscrits au bilan.

Les avances et acomptes sur immobilisations incorporelles en cours

Il s'agit des dépenses réglées par l'entreprise à des tiers et concernant des immobilisations non encore achevées.

Les immobilisations corporelles

Ce sont les immobilisations ayant une existence matérielle durable et dont l'entreprise est propriétaire. Ces actifs physiques représentent souvent l'essentiel de l'outil industriel et commercial de l'entreprise. Comme nous l'avons déjà souligné, l'évaluation de ces immobilisations se fait à la valeur historique d'acquisition : l'écart peut donc être

significatif entre cette valeur comptable et la valeur économique réelle. Les principaux postes sont les suivants :

- les **terrains**, enregistrés à leur valeur d'acquisition, ne font pas l'objet d'amortissements (voir p. 28), à l'exception des terrains de gisement d'où l'entreprise extrait, par exemple, des matières premières. Ils peuvent éventuellement faire l'objet de dépréciations sous la forme de provisions. Les aménagements et travaux destinés à permettre l'utilisation du terrain (clôtures, drainage, défrichage) seront également pris en compte sous cette rubrique;
- les **constructions** comprennent principalement bâtiments, installations, agencements, aménagements et ouvrages d'infrastructure. Les bâtiments englobent murs, fondations, toiture et aménagements faisant corps avec eux, à l'exclusion de ceux qui peuvent être facilement détachés. D'après le PCG, les standards téléphoniques ou les groupes électrogènes, par exemple, peuvent être immobilisés. Les infrastructures incluent les ouvrages destinés à assurer les communications sur terre, sous terre, par fer et par eau;
- les **installations techniques, matériel et outillage industriels** constituent l'ensemble des éléments qui se rattachent directement à l'activité de l'entreprise. Les plans comptables de chaque profession précisent les matériels et outillages qui leur sont spécifiques.
- les **autres immobilisations corporelles** représentent les installations générales, les agencements et les aménagements divers dans des bâtiments dont l'entreprise n'est pas propriétaire (location ou crédit-bail). Sont également inscrits dans ce poste le matériel de transport, le mobilier, le matériel informatique (ordinateurs, etc.), le matériel de bureau (photocopieuses, postes téléphoniques, etc.), le cheptel et les emballages récupérables;
- les **immobilisations corporelles en cours**, une fois achevées, rejoindront les immobilisations corporelles;
- les **avances et acomptes sur immobilisations corporelles** représentent les dépenses réglées par l'entreprise à des tiers et concernant des immobilisations non encore achevées.

Les immobilisations financières

Le PCG les désigne comme une «*catégorie d'immobilisations constituées par certaines créances et certains titres*». C'est l'emploi financier des ressources de l'entreprise. Les différentes rubriques sont les suivantes :

- les **participations** concernent les titres dont la possession durable est jugée utile pour la stratégie de l'entreprise. L'entreprise détentrice des titres doit pouvoir exercer une réelle influence sur la société émettrice, en ayant soit le contrôle exclusif (détention de la majorité des droits de vote), soit le contrôle conjoint (petit nombre d'actionnaires). Autrement dit, les titres résultant d'opérations financières (offre publique d'achat, par exemple) ou les titres représentant au moins 10% du capital d'une entreprise sont considérés comme des titres de participation;
- les **créances rattachées à des participations** sont engendrées par les participations, par exemple, un prêt consenti à une entreprise dans laquelle la société possède une participation;
- les **autres titres immobilisés** sont les titres, autres que les titres de participation, que l'entreprise souhaite conserver durablement. Ils ne sont pas jugés utiles à l'entreprise et bien souvent celle-ci ne peut d'ailleurs que difficilement les revendre;
- les **prêts** englobent les prêts au personnel, les prêts participatifs et, d'une façon générale, toutes les sommes prêtées à des tiers;
- les **autres immobilisations financières** représentent surtout les dépôts et les cautionnements versés.

L'actif circulant

L'actif circulant regroupe les éléments liés au cycle d'exploitation de l'entreprise et qui, à ce titre, vont être «consommés» au cours de l'exercice. Cinq rubriques peuvent être distinguées.

Les stocks et en-cours

C'est l'ensemble des biens ou des services qui interviennent dans le cycle d'exploitation pour être consommés au premier usage, utilisés dans un processus de production ou vendus en l'état. On les décompose en :

- **stocks de matières premières et autres approvisionnements.** Les matières premières sont des objets et des substances qui entrent dans la composition des produits fabriqués, alors que les autres approvisionnements sont des matières et des fournitures consommables concourant indirectement à la fabrication;
- **stocks d'en-cours**, c'est-à-dire les produits en cours de fabrication ou les travaux en cours d'achèvement;
- **stocks de produits finis** qui sont destinés à être vendus;
- **stocks de marchandises** qui correspondent à tout ce que l'entreprise a acheté et qu'elle va revendre en l'état, sans transformation.

C'est la **destination du bien** et non sa nature qui **détermine l'imputation** : une société qui acquiert un avion pour transporter ses collaborateurs cadres enregistre cet achat en immobilisations, alors qu'une société dont l'activité est de fabriquer des avions pour les revendre les comptabilise en stocks.

L'évaluation des stocks et les provisions pour dépréciation sont abordées plus loin.

Les avances et acomptes versés

Ce sont les avances et acomptes versés à des fournisseurs à qui l'entreprise a commandé des biens se rapportant au cycle d'exploitation : matières premières, fournitures, etc. Le principe de non-compensation interdit de les déduire des dettes fournisseurs.

Les créances d'exploitation et créances diverses

Elles concernent la vente, élément central de l'activité de l'entreprise. Sont distinguées :

- les créances clients, regroupant tous les comptes débiteurs des clients n'ayant pas réglé comptant l'achat de biens ou de services;
- les autres créances, c'est-à-dire les comptes de tiers avec la Sécurité Sociale ou le capital souscrit appelé mais non encore versé, par exemple.

Les valeurs mobilières de placement

Ce sont les titres acquis en vue de réaliser un gain rapide à brève échéance. L'entreprise souhaite optimiser sa trésorerie en cherchant, soit à préserver sa valeur, soit à obtenir une rémunération supérieure à l'inflation, soit à réaliser une plus-value. Aucune justification stratégique n'est présente dans la détention des titres, dont la liquidité est la principale caractéristique.

Le fameux principe de prudence oblige à prendre en compte les moins-values potentielles, mais ignore les plus-values éventuelles.

Les disponibilités

Ces postes recouvrent l'ensemble des liquidités de l'entreprise : caisse, soldes débiteurs des comptes bancaires.

Les comptes de régularisation d'actif

Les charges comptabilisées pendant l'exercice et qui concernent un exercice ultérieur (voir p. 11) doivent être présentées à l'actif du bilan, pour satisfaire au principe d'indépendance des exercices.

Les charges constatées d'avance

Il s'agit souvent de charges liées à l'exploitation, correspondant à des achats effectués pendant l'exercice, mais dont la livraison ou la prestation interviendront lors de l'exercice suivant : loyers ou primes d'assurance payés d'avance, par exemple.

Les charges à répartir sur plusieurs exercices

Ces charges ont bien été comptabilisées sur l'exercice, mais on considère qu'elles concernent plusieurs exercices. Pour être inscrites au bilan, elles doivent être porteuses de valeur économique future. Dans le cas contraire, ce sont des **non-valeurs**.

On trouve souvent sur ce poste des charges importantes et ponctuelles : une entreprise prévoyant d'importantes réparations sur son outil de production peut ainsi constituer une provision chaque année. Par exemple, les coûts afférents à la refonte des systèmes d'information due à l'arrivée de l'euro ont pu également être répartis sur plusieurs exercices.

Autres

Signalons seulement la présence d'un compte d'attente, appelé «**écarts de conversion d'actif**», incorporant les pertes de change latentes sur les créances en devises.

Le passif, origine des ressources

Présenté à droite du bilan, le passif présente l'origine des ressources que l'entreprise va mettre en œuvre : le PCG le définit comme «*les éléments du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entreprise*». Autrement dit, **l'actif présente les biens, le passif les dettes**.

Le passif se décompose en cinq parties :

- les **capitaux propres** (dettes vis-à-vis des propriétaires de l'entreprise);
- les **autres fonds propres** (dettes particulières, assimilables à des fonds propres);
- les **provisions pour risques et charges** (dettes probables);
- les **dettes** (engagements vis-à-vis des tiers);
- les **comptes de régularisation de passif** (comptes d'ajustement).

Les capitaux propres

Ils sont la somme des différents éléments qui suivent.

Le capital

C'est l'ensemble des sommes mises à la disposition de l'entreprise, de manière permanente, par les propriétaires, ou associés. Ces apports sont effectués en espèces ou en nature.

Le **capital social** représente la valeur nominale des actions et des parts sociales détenues par les associés, en fonction de leurs apports. Ainsi, le capital constitue bien une dette de l'entreprise envers ses actionnaires, mais cette dette n'est pas exigible.

La constitution du capital peut s'effectuer en trois phases :

- la **souscription**, c'est-à-dire que les actionnaires s'engagent à apporter des fonds;
- l'**appel** correspond au moment où le Conseil d'administration demande les fonds;
- le **versement** qui est effectué lorsque la créance de l'entreprise se transforme en disponibilités.

Constitution d'une société

- 1^{er} janvier constitution de la société ARTE, trois associés s'engagent à apporter chacun 100 Keuros.
- 20 février le Conseil d'administration appelle les fonds.
- 12 mars début de l'activité.

Écritures comptables

1^{er} janvier :
souscription

Capital		Capital souscrit non appelé	
Débit	Crédit	Débit	Crédit
	300	300	

← →

.../...

20 février : appel de fonds	Capital souscrit non appelé		Capital appelé non versé	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	300	300	300	
12 mars : fonds versés	Capital appelé non versé		Banque	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	300	300	300	

Les écarts de réévaluation

Ce poste fait état des écritures consécutives aux opérations légales de réévaluation des actifs, immobilisés à leur coût d'acquisition.

Les réserves

Suivant le PCG, «*les réserves sont, en principe, des bénéfices affectés durablement à l'entreprise jusqu'à décision contraire des organes compétents*». Ces réserves réduisent donc le montant qui pourra être distribué. Elles sont de quatre types :

- la **réserve légale**, qui est obligatoire dans les sociétés par actions ou à responsabilité limitée. Le montant minimum à affecter à cette réserve est de 5% du bénéfice net. L'obligation cesse quand la réserve légale représente 10% du capital social. Rien n'empêche toutefois l'entreprise de poursuivre les dotations au-delà de ce seuil. Cette réserve, non distribuable, peut par contre être incorporée au capital, mais il faudra de toute façon la reconstituer;
- les **réserves statutaires**, constituées en fonction des statuts de l'entreprise;
- les **réserves réglementées**, comme les plus-values nettes à long terme;
- les **autres réserves**, qui peuvent être librement décidées par les actionnaires pour couvrir des risques particuliers.

Les subventions d'investissement

Alors que les subventions d'exploitation sont inscrites dans le compte de résultat, les subventions d'investissement figurent au passif du bilan. Elles correspondent à des aides reçues de l'État ou des collectivités locales pour acquérir des immobilisations.

Les provisions réglementées

Ces provisions, assimilables à des réserves car elles ne sont pas constituées pour constater des pertes latentes, sont destinées à rester dans l'entreprise. On peut citer, entre autres, les provisions pour hausse de prix, pour investissements, pour amortissements dérogatoires.

Les autres fonds propres

Ils comprennent notamment les titres et emprunts participatifs.

Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir un risque ou une charge prévisible à la date de clôture des comptes, mais sans qu'il soit possible de l'affecter directement à un élément d'actif : elles figurent donc au passif. Elles traduisent une obligation de l'entreprise vis-à-vis d'un tiers. Cette obligation traduit un risque certain, ou seulement probable, mais dont le montant et l'échéance ne sont pas définis précisément. Ce sont donc des « dettes probables ».

Nous verrons plus loin que les éléments d'actifs peuvent être « corrigés » par des provisions de dépréciation. Nous reviendrons également sur les conditions de constitution et d'évaluation des provisions.

Les provisions pour risques

Elles vont « couvrir des risques, nettement précisés dans leur objet, que des événements survenus ou en cours rendent probables mais dont la réalisation est incertaine » (PCG, p. I.39). On peut lister les provisions pour litiges, pour pertes de change, pour amendes, etc.

Les provisions pour charges

Elles suivent la même logique que les précédentes et regroupent notamment les provisions pour impôts, pour pensions, pour grosses réparations, pour charges à répartir sur plusieurs exercices.

Les dettes

Cette rubrique reprend toutes les dettes de l'entreprise avec des tiers, quelle qu'en soit l'échéance.

Les dettes financières

Les dettes financières sont conclues avec des tiers prêteurs, dans une optique à moyen ou long terme, afin de faciliter le développement de l'entreprise. Elles peuvent provenir des marchés financiers, des banques, des organismes de crédit ou même des associés. Les principales rubriques sont :

- les **emprunts obligataires**, convertibles ou non;
- les **emprunts et dettes auprès des organismes de crédit**, reprenant les montants purement financiers dus par l'entreprise;
- les **emprunts et dettes financières divers**, comme les comptes courants d'associés, les dépôts et cautionnements reçus ou la participation des salariés.

Les avances et acomptes reçus

Versées par les clients à l'entreprise avant la livraison des biens ou l'exécution des services, ces sommes ne peuvent pas être déduites des créances clients situées à l'actif (principe de non-compensation).

Les dettes d'exploitation

Elles comprennent les montants dus aux fournisseurs d'exploitation ainsi que les dettes fiscales et sociales d'exploitation.

Les dettes diverses

Ce sont les dettes qui ne sont, ni financières, ni d'exploitation : dettes sur immobilisations, fiscales (impôt sur les sociétés) et autres dettes.

Les comptes de régularisation

Ils comprennent les **produits constatés d'avance**, produits perçus avant que les biens n'aient été livrés (il s'agit donc bien d'une dette future) et les **écarts de conversion de passif** qui constituent le compte symétrique de celui de l'actif.

Quelques questions pratiques

Qu'est-ce qu'un amortissement ?

Définition

Selon le PCG, *«l'amortissement traduit l'amoindrissement irréversible de la valeur d'un élément d'actif résultant du temps, de changement technique et de toute autre cause»*.

Trois conceptions différentes de l'amortissement peuvent être dégagées :

- l'**amortissement «correction de l'actif»** traduit comptablement la perte de valeur d'un actif, due au temps ou à l'obsolescence;
- l'**amortissement «processus de répartition des coûts»** permet de répartir le coût d'un investissement sur sa durée d'utilisation;
- l'**amortissement «technique de renouvellement»** permet de dégager des ressources destinées à financer les immobilisations futures.

Règles

L'amortissement est obligatoire, quel que soit le niveau de bénéfice de l'entreprise. Son absence constitue un délit de présentation des comptes.

L'amortissement consiste à étaler la valeur des biens sur une durée probable de vie. Cet étalement suit un plan d'amortissement bien défini au préalable.

La durée d'amortissement est du choix de l'entreprise, mais doit correspondre à la durée normale d'utilisation. L'administration fiscale ne reconnaît d'ailleurs que certaines durées maximales (barème fiscal).

Les durées d'utilisation doivent être identiques pour une même catégorie de biens.

L'amortissement est calculé au *prorata temporis*.

Exemples de calcul

Trois méthodes principales peuvent être utilisées :

- l'amortissement linéaire, par fractions annuelles égales;
- l'amortissement dégressif, dans lequel les annuités d'amortissement diminuent avec le temps;
- l'amortissement variable, lié à l'utilisation et à l'usure réelle de l'actif.

Calcul et enregistrement d'un amortissement

L'entreprise Bigfish achète une nouvelle machine à découper le poisson pour 70000 euros le 1^{er} mars 2003. La machine, livrée et installée le jour même, sera payée au fournisseur Arthur le 1^{er} avril 2003. Le directeur technique précise au directeur financier que la durée de vie habituelle de ce matériel est de 5 ans.

Quelles sont les écritures comptables correspondant à l'acquisition de cette machine?

Quel est le calcul de l'amortissement linéaire?

Quelle est la situation des actifs?

Le 1^{er} mars 2003, l'actif de l'entreprise augmente (machine supplémentaire) et le passif aussi (dette vis-à-vis du fournisseur Arthur).

1^{er} mars 2003 : actif et passif de l'entreprise augmentent

Machines (actif)		Fournisseurs (passif)	
Débit	Crédit	Débit	Crédit
70000			70000

1^{er} avril 2003 : paiement du fournisseur

Banque (actif)		Fournisseurs (passif)	
Débit	Crédit	Débit	Crédit
	70000	70000	

L'amortissement linéaire sera égal à :

$$\begin{aligned} \text{Taux d'amortissement} &= 100/\text{durée d'utilisation} \\ &= 100/5 = 20\% \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{Amortissement annuel} &= \text{valeur brute} \times \text{taux} \\ &= 70000 \times 20\% \\ &= 14000 \text{ euros} \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{Amortissement 2003} &= \text{prorata temporis du } 1^{\text{er}}/04 \text{ au } 31/12 \\ &= 14000 \times 9/12 = 10500 \end{aligned}$$

L'impact sur les comptes est le suivant : l'actif, déprécié, engendre une réduction du patrimoine de l'entreprise et a donc un impact sur le résultat.

Amortissements (actif)		Dotation aux amortissements (charges)	
Débit	Crédit	Débit	Crédit
	10500	10500	

Fin 2003 : présentation des comptes d'immobilisation

	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Machine	70000	10500	59500

L'amortissement dérogatoire

L'administration fiscale permet d'aller au-delà de l'amortissement réel. Cette possibilité, visant à soutenir l'investissement, entraîne pour l'entreprise l'enregistrement d'un amortissement dérogatoire qui représente un complément fiscal à l'amortissement économique : cet amortissement est comptabilisé dans un compte de passif.

Qu'est-ce qu'une provision ?

Le principe de prudence impose à l'entreprise de prendre en compte un certain nombre de risques prévisibles, probables mais non certains, quant à leur montant ou leur échéance. C'est ce que traduit la provision qui constate, soit la diminution de la valeur d'un actif (provision pour dépréciation), soit l'augmentation du passif (provision pour risques et charges). De manière simple, la provision peut être définie comme une **somme que l'entreprise va affecter à la couverture d'une charge ou d'une perte future.**

La provision diffère de l'amortissement pour trois raisons principales :

- **l'amortissement** constate des **dépréciations intervenues dans le passé**, alors que la provision anticipe des événements futurs;
- **l'amortissement est irréversible**, ce qui n'est pas le cas des provisions qui peuvent disparaître;
- le **montant de l'amortissement** obéit à des **règles bien déterminées**, contrairement à la provision qui laisse place à plus de marge d'appréciation.

Compte tenu de leur caractère plus subjectif, les provisions doivent répondre à plusieurs conditions :

- elles doivent être nettement précisées et individualisées;
- elles doivent se référer à un risque probable et pas seulement éventuel;
- elles doivent trouver leur origine dans des faits survenus pendant l'exercice et existants encore à la clôture.

Trois types de provisions sont distingués :

- les provisions pour dépréciation (voir ci-dessous);
- les provisions pour risques et charges (voir p. 23);
- les provisions réglementées (voir p. 23).

Les **provisions pour dépréciation** constatent la diminution de la valeur d'un élément d'actif, due à des facteurs jugés non irréversibles. Elles concernent des immobilisations non amortissables, des titres possédés par l'entreprise quand leur valeur à la clôture est inférieure à la valeur d'achat, des créances clients sur lesquelles il existe des risques financiers, des stocks de matières premières excédant largement les besoins prévisionnels de l'entreprise, etc.

L'écriture à passer constate la diminution de la valeur de l'actif et a un impact sur le résultat.

Enregistrement d'une provision

Provision pour dépréciation sur stock (actif)		Dotation aux provisions (charges)	
Débit	Crédit	Débit	Crédit

Comment évaluer les stocks ?

Il faut déterminer les quantités en stock et les valoriser à un coût.

Déterminer les quantités

Les stocks doivent faire l'objet d'un inventaire physique, à la fin de chaque exercice, pour vérifier l'exactitude des quantités enregistrées pour chaque article. L'entreprise peut utiliser le système de l'inventaire permanent : chaque mouvement d'entrée et de sortie est enregistré et chaque enregistrement met à jour le niveau des stocks.

Les entreprises fonctionnant avec un inventaire comptable permanent ont la possibilité de réaliser un inventaire « tournant », de façon à ce que chaque type d'article soit vérifié au moins une fois par an.

En l'absence d'inventaire permanent, l'entreprise doit procéder une fois par an à un inventaire physique annuel complet où toutes les références sont comptées en une fois. L'inventaire complet doit être réalisé à une date proche de la date de clôture.

Valoriser les quantités

Nous présentons ici quatre méthodes principales :

- le **Coût Moyen Pondéré (CMP)** est égal au rapport entre le total des coûts d'acquisition et le total des quantités acquises sur une période appelée «durée moyenne de stockage»;
- la **méthode FIFO**, «*First in, First out*», valorise les sorties au coût de l'article disponible le plus ancien dans les stocks;
- la **méthode LIFO**, «*Last in, First out*», valorise les sorties au coût de l'article disponible le plus récemment entré dans les stocks;
- la **méthode du coût de remplacement** consiste à prendre la dernière valeur de marché.

Le PCG n'admet que les deux premières méthodes, sauf pour les comptes consolidés où les quatre méthodes peuvent être employées.

Coût moyen pondéré et FIFO

Date	Opérations	Quantités	Prix unitaire	Total
1 ^{er} janv.	stock initial	3000	6,0	18000
5 mars	ventes	-1000		
15 avril	achats	2000	7	14000
7 juin	ventes	-3000		
10 oct.	ventes	-2000		
28 nov.	achats	4000	7,5	30000
15 déc.	ventes	-2000		
20 déc.	achats	2000	8,5	17000
31 déc.	stock final	3000		

Calcul du coût moyen pondéré

Durée moyenne de stockage	
Total quantités vendues	8000
Stock moyen	3000
Rotation moyenne	2,7 (8000/3000)
Durée moyenne de stockage	4,5 mois (12/2,7)
Coût moyen d'achat sur les 4,5 mois derniers	
Valeur totale des achats sur les 4,5 derniers mois	47000
Total unités achetées sur les 4,5 derniers mois	6000
Coût unitaire moyen pondéré	7,8 (47000/6000)
Valeur du stock final	
Quantités en stock au 31 déc. x coût unitaire moyen pondéré = valeur stock au 31 déc. au coût moyen pondéré	3000 x 7,8 = 23 400

Calcul du FIFO

Sur les 3000 unités en stock au 31 déc.		Valeur	
2000	ont été acquises au prix unitaire de	8,5	17000
1000	ont été acquises au prix unitaire de	7,5	7500
3000	Total		24500
Valeur unitaire des unités en stock		8,17	(24500/3000)
Valeur du stock au 31/12		24510	(3000 x 8,17)

Qu'est-ce que la consolidation ?

On entend plus parler aujourd'hui de groupes industriels ou commerciaux que de sociétés isolées. L'internationalisation croissante, les phénomènes de concentration et la diversification des activités ont en effet conduit les entreprises à organiser leurs opérations autour de plusieurs sociétés ou filiales distinctes. Chaque société juridique produit ses documents annuels (bilan, compte de résultat, annexe). Mais, au-delà de la difficulté pratique (dans le cas d'un groupe possédant plu-

sieurs dizaines de filiales à l'étranger, par exemple), il est impossible d'avoir une vue d'ensemble fiable de la situation financière du groupe.

D'où la nécessité d'établir des **comptes consolidés** ayant pour but de «*présenter le patrimoine, la situation financière et le résultat des entreprises comprises dans la consolidation, comme s'il s'agissait d'une seule entreprise*» (PCG). **Tous les groupes cotés en bourse ont l'obligation de fournir des comptes consolidés.**

Trois méthodes de consolidation, que nous allons voir ci-dessous, peuvent être utilisées.

L'intégration globale

Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments du bilan et du résultat des entreprises consolidées en éliminant les opérations et les comptes les concernant réciproquement. C'est la **méthode utilisée** quand le **contrôle** est dit «**exclusif**» : cas d'une société détenant la majorité des droits de vote dans une autre entreprise. Les filiales détenues à plus de 50% sont consolidées en intégration globale.

L'intégration proportionnelle

Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments du bilan et du résultat des entreprises consolidées, mais cette fois au prorata du pourcentage de participation. C'est la **méthode utilisée** quand le **contrôle** est dit «**conjoint**».

La mise en équivalence

Cette méthode consiste à modifier la valeur comptable des titres de participation de la société consolidante en leur substituant la quote-part de la situation nette de la société consolidée. C'est la **méthode utilisée** quand l'entreprise exerce **seulement une influence notable**.

Que signifie «affectation du résultat» ?

À la fin de l'exercice, l'entreprise dégage un résultat résumant son activité annuelle. Comment ce résultat a-t-il un impact sur le bilan ?

Le résultat est un bénéfice

Le bilan avant affectation des résultats est présenté en faisant apparaître le résultat de l'exercice sous la ligne «Report à nouveau» (voir bilan détaillé). Ce bilan est présenté à l'Assemblée générale des actionnaires, lesquels, après avoir approuvé les comptes annuels, statuent sur l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'administration.

Bénéfice distribuable = bénéfice de l'exercice + reports bénéficiaires antérieurs + éventuels prélèvements sur les réserves - éventuelles pertes

Ce bénéfice est affecté, en premier lieu, aux réserves légales et statutaires, puis à la distribution éventuelle de dividendes, enfin, en report à nouveau pour le reliquat.

Le résultat est une perte

Si l'entreprise est en perte, celle-ci est affectée en report à nouveau.

Affectation de résultat

L'entreprise Melo présente les caractéristiques suivantes :

- report à nouveau bénéficiaire de 200 000 ;
- capital de 50 000 actions à 20 euros de valeur nominale (capital de 1 000 000 d'euros) [voir p. 24] ; l'obligation de réserve légale égale à 5% du bénéfice net cesse lorsque la réserve légale représente 10% du capital social, soit 100 000 euros dans notre exemple ;
- réserve légale de 40 000 euros ;
- réserve statutaire de 10% des bénéfices ;
- dividende minimum de 6% du résultat.

Le 10 mai 2004, l'Assemblée générale des actionnaires se réunit pour examiner les comptes de l'exercice 2003 qui font ressortir un bénéfice net de 800 000 euros. Compte tenu des bonnes performances de l'année 2003, le Conseil d'administration propose de verser un super dividende, égal à 15% du résultat de l'année.

Affectation du résultat

Origines			
Report à nouveau	200000		
Résultat bénéficiaire	800000		
Prélèvement sur réserves			
Affectations			
Réserve légale	40000	5 % du résultat	
Réserve statutaire	80000	10 % du résultat	
Dividendes	168000	(6% + 15%) du résultat	
	1000 000	288000	
Report à nouveau		712000	
Total	1000000	1000000	

Que sont les engagements hors bilan ?

Le bilan, résumé de la situation financière de l'entreprise, recense les biens et créances qu'elle possède (actif) et ses dettes (passif).

Mais certaines opérations non encore réalisées peuvent grandement influencer la situation financière d'une entreprise. Or elles ne sont pas toutes enregistrées en comptabilité *via*, notamment, les provisions. Cela peut être, par exemple le cas d'importantes commandes d'investissement susceptibles d'avoir des influences significatives sur la trésorerie ou le cas de cautions données par une entreprise à une autre.

Compte tenu de l'importance éventuelle de ces engagements, il est obligatoire de présenter « tous les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance du patrimoine de l'entreprise ».

Quatre types principaux d'engagements hors bilan sont distingués :

- les engagements de garantie donnés et reçus (cautions, etc.);
- les engagements réciproques (contrats sur la livraison de machines, etc.);
- les créances et dettes assorties de garantie (hypothèque, etc.);

- les engagements en matière de pension (compléments de retraite, etc.).

Les engagements hors bilan, pour autant qu'ils soient significatifs, sont présentés en annexe du bilan.

Que représentent les normes IAS ?

Afin d'améliorer la comparabilité des comptes des entreprises cotées, la Communauté européenne a décidé, en juin 2000, de rendre obligatoire l'utilisation d'un référentiel de normes comptables internationales ; l'objectif de cette meilleure comparabilité étant de faciliter la création d'un marché financier européen liquide, performant et transparent.

En juin 2002, le choix a été fait de retenir les normes «IAS / IFRS» : International Accounting Standards / International Financial Reporting Statements.

Les règles d'application précisent que ces normes seront obligatoires, dès le 1^{er} janvier 2005, pour toutes les sociétés européennes cotées, avec constitution d'un bilan d'ouverture en 2004, dans la mesure où les entreprises souhaitent présenter deux exercices comptables.

L'application des normes IAS entraîne un certain nombre de retraitements pour passer du référentiel comptable français à ces nouvelles normes. L'idée générale est de se rapprocher d'une **comptabilité en «juste valeur»** : passer d'une comptabilité patrimoniale, fortement influencée par des critères juridiques et fiscaux, à une comptabilité répondant davantage à la réalité économique, à la fois plus transparente et plus détaillée.

Les principales différences portent sur les immobilisations corporelles et incorporelles, les contrats de location, les méthodes de dépréciation et de provisions, la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers.

La mise en œuvre des normes IAS nécessite une planification importante. S'il est vrai que ces nouvelles normes modifient et complètent l'information financière, elles ne doivent toutefois pas être considérées comme un simple «chantier financier». L'actualité quotidienne prouve qu'une comptabilité déficiente peut avoir de graves répercussions :

chômage (faillites de sociétés); évolution du régime des retraites; atteintes au patrimoine individuel.

Construire un bilan

En guise de synthèse, nous vous proposons de prendre les commandes de la société Golden Box qui commercialise des boîtes à cadeaux. Nous allons réaliser ensemble une quinzaine d'opérations simples qui correspondent aux principaux types de transactions dans une entreprise commerciale.

Pour chaque opération, nous verrons :

- son enregistrement comptable;
- sa traduction dans le bilan;
- son influence sur le résultat.

Au fur et à mesure de cette progression, vous verrez comment se construit le bilan.

Liste des opérations

1 ^{er} janv.	1	Création de la société Golden Box par M. Chance avec un capital de 15000euros
10 janv.	2	Emprunt de 10000euros auprès de la banque Fortune
15 janv.	3	Achat d'une camionnette (5000euros) payable le 15/03 (livrée le 1 ^{er} /02) Sa durée de vie est de 5 ans
20 janv.	4	Achat d'un stock de 1000 boîtes (3euros l'unité) à Thai-Import Payable le 20/02
18 fév.	5	Vente de 500 boîtes à cadeaux (5euros l'unité) à Supershop Payables le 18/03
20 fév.	6	Règlement de 3000euros à Thai-Import
1 ^{er} mars	7	Achat de 2000 boîtes (2,5euros l'unité) à Thai-Import
15 mars	8	Règlement de la camionnette
18 mars	9	Encaissement de 1500 euros de Supershop
15 juin	10	Paiement cash de la réparation de la camionnette : 500euros

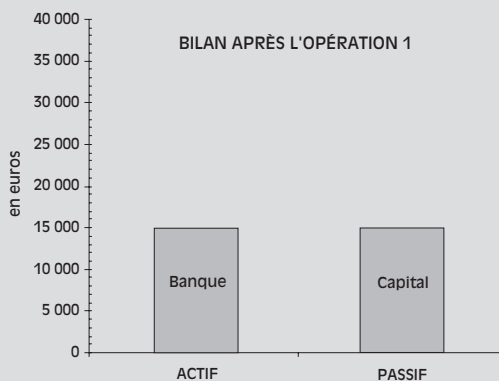
15 sept.	11	Vente de 1000 boîtes (4 euros l'unité) à Toupourlamaison Règlement : 50 % au comptant, 50 % à 1 mois
15 oct.	12	Règlement de Toupourlamaison pour l'intégralité des sommes restant dues
18 déc.	13	Vente de 500 boîtes (3,5 euros l'unité) à Toupourlamaison Paiement comptant
23 déc.	14	Supershop, qui est encore débiteur chez Golden Box, est en difficulté financière
25 déc.	15	200 boîtes, stockées dans l'entrepôt Golden Box, ont été endommagées par une inondation; elles perdent 50 % de leur valeur
	16	Amortissement de la camionnette

Création de société : opération 1

Le 1^{er} janvier, M. Chance fonde la société Golden Box en remettant un chèque de 15000 euros à la banque. Cette opération lui permet de devenir propriétaire de sa société et de donner à l'entreprise les moyens de commencer son activité. Golden Box a une dette envers son actionnaire, M. Chance.

Écriture comptable

Banque (actif)		Capital (passif)	
Débit	Crédit	Débit	Crédit
15000			15000



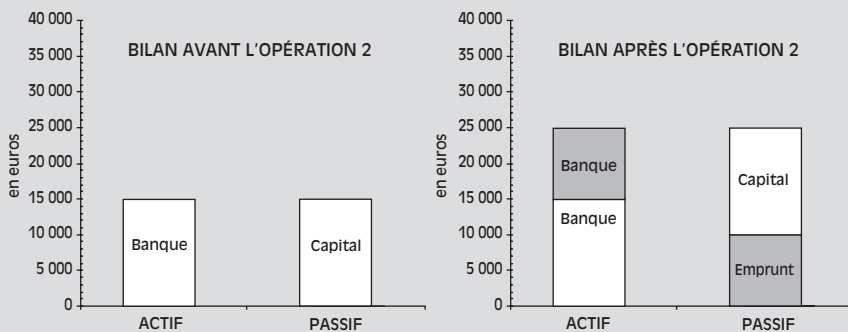
Impact sur le résultat? NON

Souscription d'un emprunt : opération 2

Quelques jours plus tard, Golden Box souhaite emprunter, afin de se doter de moyens supplémentaires pour financer son développement. Elle négocie un emprunt de 10000 euros auprès de la banque Fortune. L'actif de Golden Box et son compte en banque vont augmenter, mais ses dettes également : il n'y a ni enrichissement, ni appauvrissement de la société et aucun impact sur le résultat.

Écriture comptable

Banque (actif)		Dettes financières (passif)	
Débit	Crédit	Débit	Crédit
10000			10000



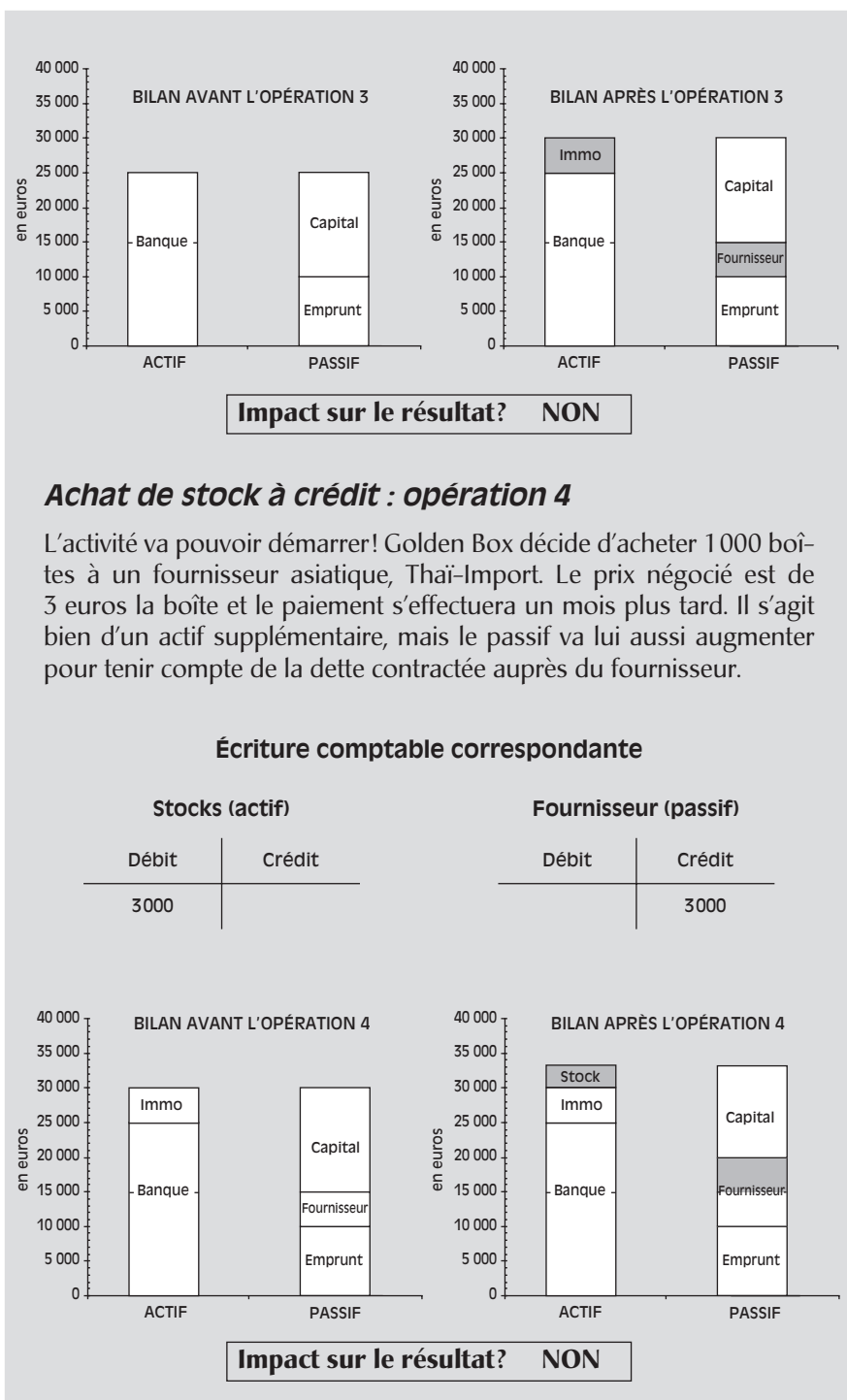
Impact sur le résultat? NON

Achat d'une immobilisation : opération 3

Pour réduire les coûts de transports, la société Golden Box choisit d'investir dans l'achat d'une camionnette pour livrer ses boîtes. Il s'agit bien d'un actif supplémentaire, mais le passif va lui aussi augmenter pour tenir compte de la dette contractée auprès du fournisseur (voir également l'opération 16).

Écriture comptable correspondante

Immobilisations (actif)		Fournisseurs (passif)	
Débit	Crédit	Débit	Crédit
5000			5000



Vente de produits à crédit : opération 5

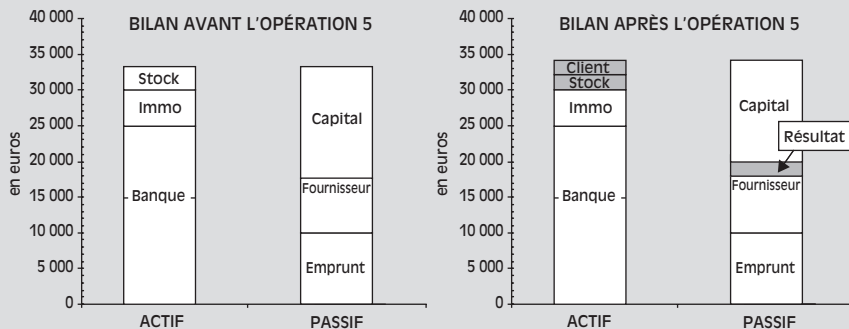
Deux mois après sa création, Golden Box va réaliser ses premières ventes! La transaction est conclue avec un petit client, SuperShop, à qui 500 boîtes sont vendues (5 euros l'unité). Très satisfaite de cette vente, Golden Box accorde à son client un délai de paiement de 30 jours.

Écriture comptable correspondante : décomposons la transaction. Golden Box vend 5 euros l'unité des boîtes achetées 3 euros l'unité, réalisant ainsi un profit de 2 euros par boîte, soit 1 000 euros au total. C'est la première transaction qui enrichit l'entreprise et a un impact positif sur le résultat.

Nous pouvons enregistrer l'opération de manière simplifiée, c'est-à-dire sans utiliser les comptes ventes et variation de stocks.

Constatation de la créance 500 boîtes x 5 euros		Sortie de stocks 500 boîtes x 3 euros			
Clients (actif)		Stocks (actif)		Résultat (passif)	
Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2500			1500		1000

Le résultat bénéficiaire ainsi réalisé sur l'opération est bien au passif, puisqu'il s'agit d'une ressource due à l'actionnaire.



Impact sur le résultat? OUI

Règlement d'un fournisseur : opération 6

Souhaitant ne pas connaître d'incidents de paiement, Golden Box paie sa dette à Thai-Import au moyen d'un chèque bancaire de 3 000 euros. Il y a donc diminution du passif (la dette auprès du fournisseur), mais cette diminution est obtenue grâce à une baisse simultanée d'un élément de l'actif (l'argent en banque).

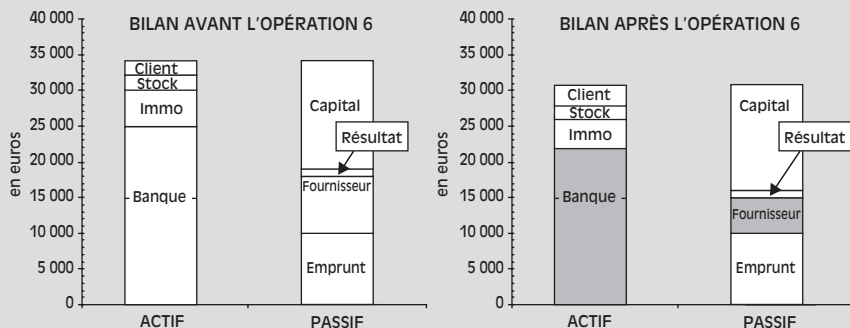
Écriture comptable

Paiement de la dette Banque (actif)

Débit	Crédit
	3000

Annulation de la dette Fournisseurs (passif)

Débit	Crédit
3000	



Impact sur le résultat? NON

Achat de stock comptant : opération 7

Voulant baisser son prix de revient, Golden Box a réussi à négocier avec Thai-Import un meilleur prix (2,5 euros l'unité, contre 3 euros précédemment) en échange d'un paiement comptant et d'une commande importante : 2000 boîtes. Il y a bien augmentation d'un élément d'actif (le stock), mais elle est obtenue par une diminution simultanée d'un autre élément d'actif (l'argent en banque).

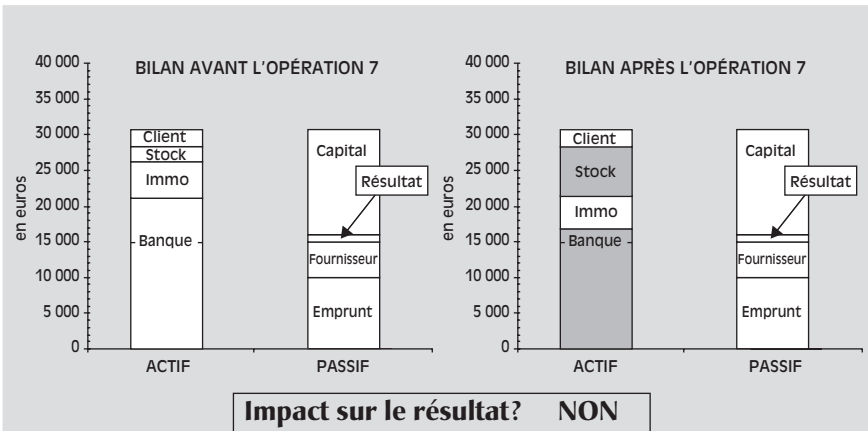
Écriture comptable correspondante

Banque (actif)

Débit	Crédit
	5000
Achat du stock	

Stocks (actif)

Débit	Crédit
5000	
	Entrée du stock

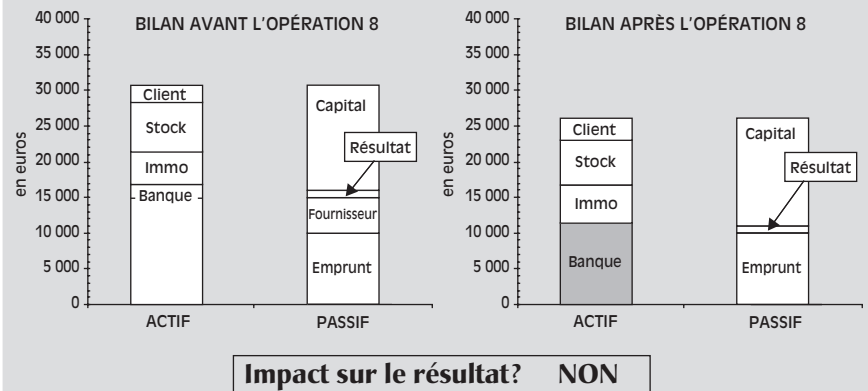


Règlement d'un fournisseur : opération 8

Lors de cette opération qui vous est maintenant familière, Golden Box paie sa dette au fournisseur de la camionnette au moyen d'un chèque bancaire de 5000 euros. Il y a donc diminution du passif (la dette au fournisseur), mais cette diminution est obtenue grâce à une baisse simultanée d'un élément de l'actif (l'argent en banque).

Écriture comptable correspondante

Banque (actif)		Fournisseurs (passif)	
Débit	Crédit	Débit	Crédit
	5000	5000	
Païement de la dette		Annulation de la dette	

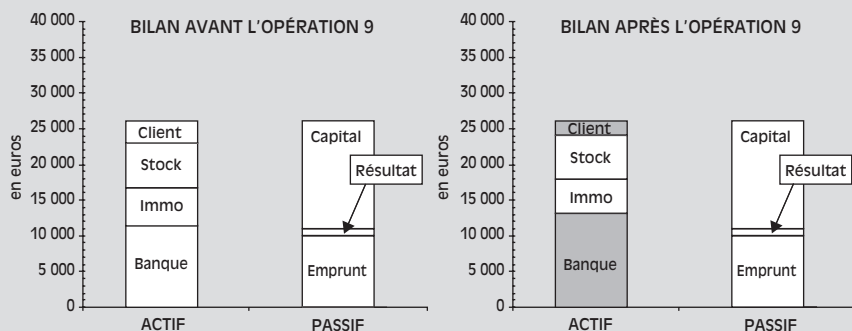


Païement d'un client : opération 9

La créance de Golden Box sur SuperShop s'élève à 2500 euros (voir opération 5). Le 18 mars, Golden Box reçoit un chèque de SuperShop, d'un montant de 1500 euros. Golden Box encaisse le chèque, mais relance le client qui promet une réponse rapide...

Écriture comptable correspondante

Banque (actif)		Clients (actif)	
Débit	Crédit	Débit	Crédit
1500			1500
Encaissement du chèque		Païement d'une partie de la créance	



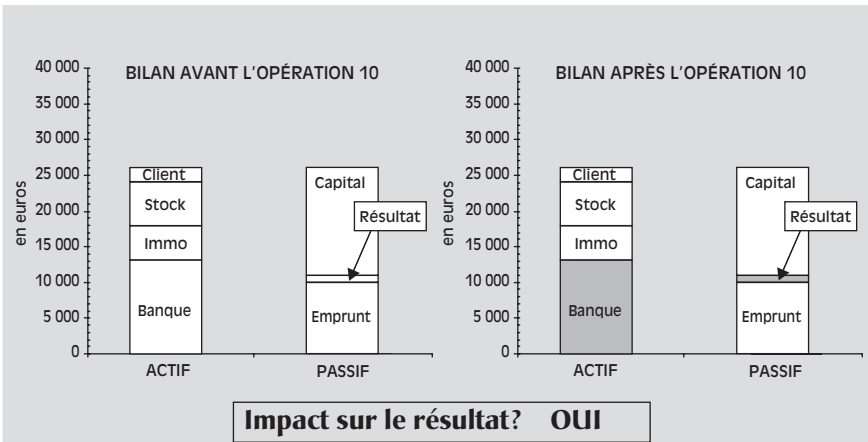
Impact sur le résultat? NON

Comptabilisation d'une charge : opération 10

L'embrayage de la camionnette de Golden Box doit être remplacé. La facture s'élève à 500 euros que l'entreprise règle par chèque bancaire. Cette charge correspond à un appauvrissement de l'entreprise et affecte négativement le résultat.

Écriture comptable

Banque (actif)		Résultat (passif)	
Débit	Crédit	Débit	Crédit
	500	500	
Païement par chèque		Constatation de la charge	



Vente de produits payables 50% au comptant et 50% à crédit : opération 11

Pas très confiant dans la solidité financière de SuperShop, Golden Box cherche un autre client pour ses écoulements de boîtes : Toupourlamaison. L'accord conclu avec ce nouveau client porte sur 1000 boîtes (4 euros l'unité), payables 50% au comptant et 50% à 30 jours.

Écriture comptable

Banque (actif)

Débit	Crédit
2000	

Paiement comptant

Stocks (actif)

Débit	Crédit
	3000

Sortie de 1000 boîtes à 3 euros l'unité

Clients (actif)

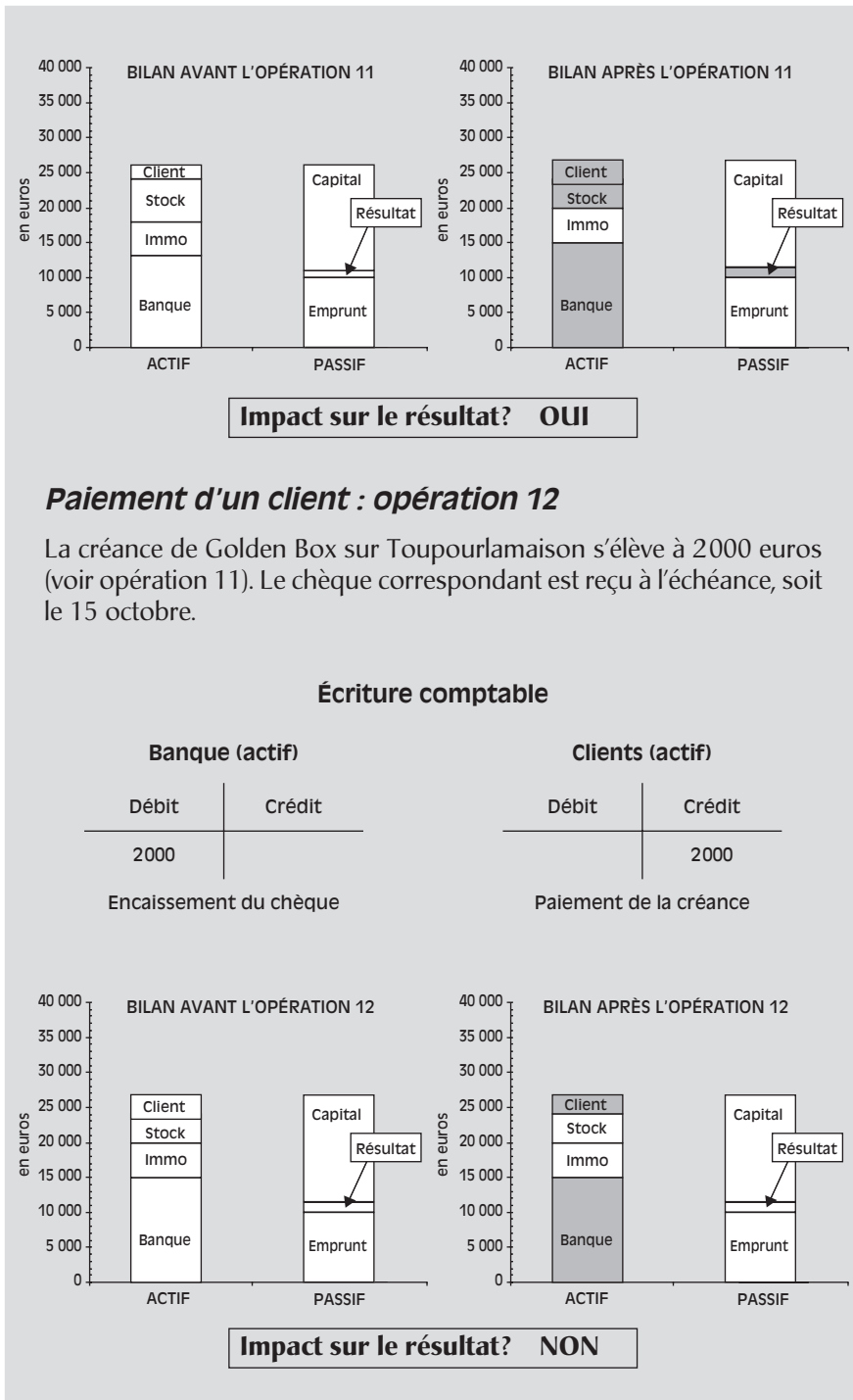
Débit	Crédit
2000	

Enregistrement de la créance client

Résultat (passif)

Débit	Crédit
	1000

Bénéfice réalisé : 1000 x [4-3]

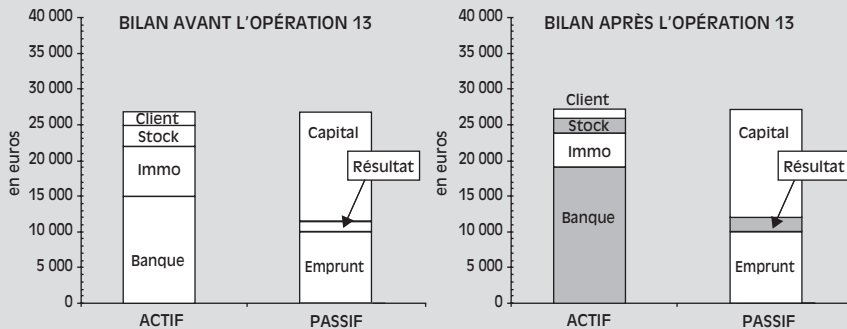


Vente de produits comptant : opération 13

Juste avant les fêtes de fin d'année, Golden Box réalise une nouvelle vente de 500 boîtes (4 euros l'unité), payable au comptant, à son nouveau client Toupourlamaison.

Écriture comptable

Banque (actif)		Stocks (actif)		Résultat (passif)	
Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2000			1500		500
Paiement comptant		Sortie de 500 boîtes à 3 euros		Bénéfice réalisé : 500 x (4-3)	



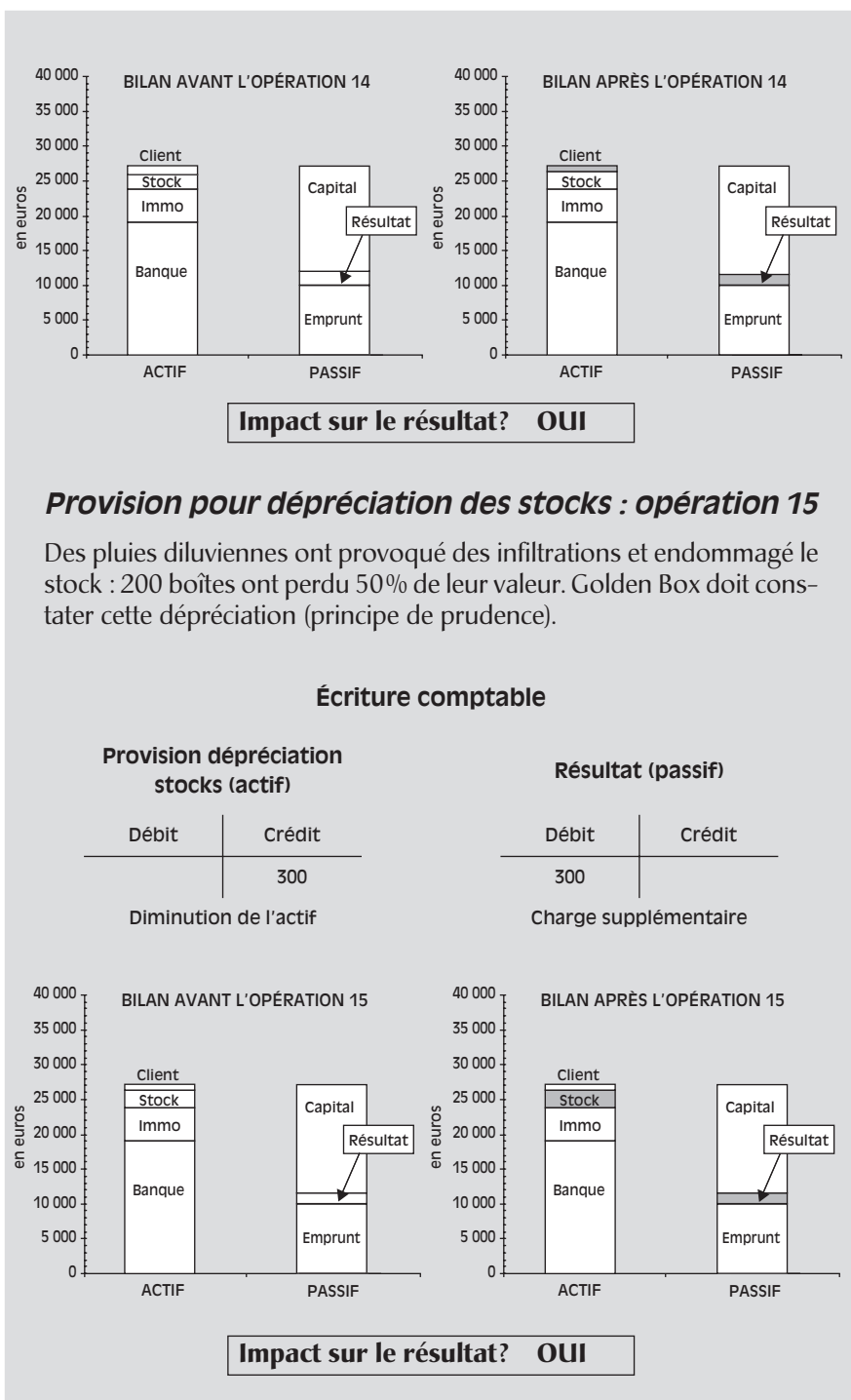
Impact sur le résultat? OUI

Provision pour créances douteuses : opération 14

Les sérieuses difficultés financières de SuperShop obligent Golden Box à provisionner le risque sur la créance due par ce client (principe de prudence). Renseignements pris auprès des banques, il semble prudent de provisionner 50% du montant de la créance restant due, soit $1000 \times 50\% = 500$.

Écriture comptable

Provisions créances douteuses (actif)		Résultat (passif)	
Débit	Crédit	Débit	Crédit
	500	500	
Diminution de l'actif		Charge supplémentaire	

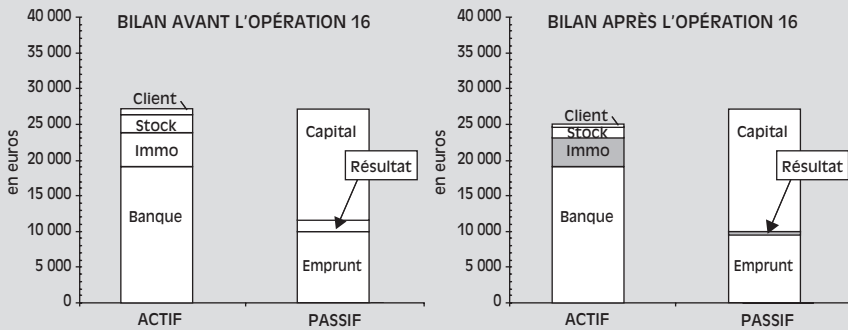


Amortissement : opération 16

Comme nous l'avons vu précédemment, il est nécessaire de constater la perte de valeur progressive des éléments d'actif, comme le matériel de transport. La camionnette achetée par l'entreprise Golden Box ayant une durée de vie de 5 ans est amortie au taux de 20% l'an selon la méthode l'amortissement linéaire. Le point de départ de l'amortissement est la date de livraison, soit le 1^{er} février.

Écriture comptable

Amortissements (actif)		Résultat (passif)	
Débit	Crédit	Débit	Crédit
	917	917	
Diminution de l'actif : 20% x 5000 x 11/12		Charge supplémentaire	



Impact sur le résultat? OUI

Quizz – Comprendre le bilan

Vrai ou faux?

1. Un produit d'exploitation peut être enregistré dès lors qu'il est probable.
2. Les terrains ne peuvent pas être amortis.
3. L'amortissement d'une machine est facultatif.
4. Une provision est une charge irréversible.
5. La comptabilité analytique est obligatoire.
6. L'achat d'un stock payé à crédit n'affecte pas le résultat.
7. La souscription d'un emprunt affecte le résultat.
8. Les stocks peuvent être évalués au coût de remplacement.
9. Les ressources constituent l'actif du bilan.
10. Les frais de développement et de recherche peuvent être amortis.

Réponses

1. Faux, par contre une charge probable doit l'être.
2. Vrai.
3. Faux, l'amortissement est obligatoire.
4. Faux, elle peut être reprise si le risque disparaît.
5. Faux, seule la comptabilité générale l'est.
6. Vrai, voir exercice.
7. Faux, voir exercice.
8. Faux.
9. Faux, les ressources constituent le passif et les emplois l'actif.
10. Vrai, sous certaines conditions.